



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 janvier 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 décembre 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à l'alinéa a) du paragraphe 5 de la résolution [1977 \(2011\)](#) du Conseil de sécurité, dans lequel celui-ci a prié le Secrétaire général de créer, en consultation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#), un groupe réunissant jusqu'à huit experts, agissant sous la supervision du Comité et composé de personnes justifiant de l'expérience et des connaissances voulues pour lui apporter des compétences spécialisées, chargé de l'aider à s'acquitter de son mandat.

Par la suite, dans sa résolution [2055 \(2012\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de porter au maximum à neuf le nombre des membres du groupe d'experts.

Dans son rapport proposant des recommandations concernant la structure, les méthodes de travail, les modalités de fonctionnement, les compétences nécessaires et la représentativité géographique du Comité et du groupe d'experts ([S/2011/819](#), annexe), le Comité, rappelant l'alinéa a) du paragraphe 5 de la résolution [1977 \(2011\)](#), a recommandé que le Secrétaire général nomme, en consultation avec le Comité et avec son consentement préalable, un coordonnateur du groupe, qui coordonnerait les activités des autres membres du groupe.

Le 20 décembre 2022, la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement a été informée que le Comité avait désigné M. David Theard (France) pour exercer les fonctions de coordonnateur.

En conséquence, je vous informe que j'ai nommé M. Theard à ces fonctions.

(Signé) António Guterres

